

**Décision du Président**  
**Marché à procédure formalisée**  
**Mise à disposition de caissons et autres contenants et évacuation**  
**des flux sur le Territoire Paris Est Marne & Bois**  
**EPT 2423**  
**Titulaire : NICOLLIN**

2024 – D – n°

198

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 16 octobre 2024,

**CONSIDERANT** que le marché pour la mise à disposition de caissons et autres contenants et évacuation des flux sur le Territoire Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

**CONSIDERANT** l'offre de la société NICOLLIN sise 14 rue Benoit Frachon à CHAMPIGNY SUR MARNE (94500),

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>**: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 700.000 € HT relatif à la mise à disposition de caissons et autres contenants et évacuation des flux sur le Territoire Paris Est Marne & Bois.

**Article 2** : Le marché débutera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le

17 OCT. 2024



Le Président,

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le

17 OCT. 2024

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T. Champigny sur Marne, le

Bois de Vincennes en Préfecture  
094-200057941-20241017-D2024-198-AR  
Date de télétransmission : 17/10/2024  
Date de réception préfecture : 17/10/2024